

PAR COURRIEL

Québec, le 29 avril 2019

Monsieur

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. 0101-367**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 8 avril 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les quotas annuels prévus pour les plans d'eau suivants du parc national du Mont-Tremblant pour l'année 2019 : Albert, Allen, Beans, Catherine, Clair, Croche-Barrage, Croche-Liteau, Crowfoot, Cyprès, Dix-Milles, Herman, Herbes, Houdet, Obéron, Rocher-Blanc, Rossi, Savane, Simard et Vidal.

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document  
Avis de recours